

Mieux vaut en avoir plusieurs

Les détecteurs de fumée proposés par les communes sont des appareils autonomes. On en trouve beaucoup dans les grandes surfaces et les magasins de bricolage pour un coût de 12 à 13 €.

Mais dans le vaste marché de la lutte incendie, il faut savoir qu'il s'agit de matériel bas de gamme. *« Plus les piles ont une autonomie longue, plus c'est cher, note Alexandre Stinghamber, vendeur et installateur d'alarmes incendie à Wanze. Par exemple la Région bruxelloise impose aux propriétaires d'immeubles loués de placer des détecteurs autonomes dont les piles ont une autonomie d'au moins 5 heures. »*

Outre ces détecteurs classiques qui émettent un bruit strident au contact de la fumée, on trouve aussi différentes technologies. Dans une cuisine, il est préférable de placer un appareil équipé d'une cellule optique qui détectera les flammes mais sera muette en cas de fumée provoquée par la préparation du repas. *« On trouve aussi des détecteurs thermo-velocipédiques qui vont réagir en cas d'augmentation brusque de la température dans une pièce ».*

L'idéal est de disposer de plusieurs détecteurs à placer dans les pièces à risque (chaudière, buanderie, cuisine...) Mais pour un seul détecteur, il est préférable de la placer dans la cage d'escalier. *« La fumée monte, c'est là qu'il a le plus de chance de la percevoir ».*